

Au cours de la séance qui s'est tenue le 15 septembre 2009 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière du 7 juillet 2009.
- pris acte de l'accord donné par le Bureau pour le recrutement d'un permanent dont les activités seront principalement liées à la démarche qualité interne et externe de la Commission, ainsi qu'aux liens internationaux.
- pris connaissance du plan d'actions présenté par le Président pour la période Septembre 2009 – Juin 2010.
- approuvé les maquettes des rapports de mission et des avis rendus par la Commission
- eu un échange de vues sur les formations réparties sur deux sites dont l'un à l'étranger
- considéré qu'un établissement ne peut pas être habilité à délivrer un titre d'ingénieur diplômé s'il n'a pas une expérience d'enseignement supérieur à finalité professionnelle à un niveau comparable.
- entendu la présentation, par Jacques Béranger, d'un complément au guide d'auto-évaluation, relatif à l'apprentissage
- enregistré la demande de création de formations d'ingénieurs présentée par l'Université Paris VII
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis:

1/ Suivi périodique du Sud-Est (habilitation à compter de la rentrée 2009)

- Région Rhône-Alpes – Académie de Grenoble (complément)

Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP):

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble*, spécialité *Management technologique*, en formation continue.

(AVIS N° 2009/09-01)

2/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

École nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM):

Avis favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2009, à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers*, spécialité *Génie énergétique*, en partenariat avec *Ingénieurs 2000*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(CER de Paris)

(AVIS N° 2009/09-02)

Université de Nantes –École polytechnique de l'Université de Nantes (Polytech'Nantes) :

Avis favorable à l'habilitation, pour 5 ans à partir de la rentrée 2009 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'Université de Nantes*, spécialité *Génie électrique et énergétique*, en partenariat avec *l'ITII Pays de la Loire*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2009/09-03)

3/ Coopération internationale

Institut national des télécommunications

La Commission prend acte du projet de collaboration avec l'École supérieure de communications de Tunis. Dès la rentrée 2010, un groupe d'étudiants recrutés à l'INT par le concours classique CPGE pourra effectuer la première moitié de ses études à Tunis, sous la responsabilité pédagogique de l'INT, puis terminer à Evry et obtenir le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des télécommunications*.

(AVIS N° 2009/09-04)

4/ Création d'écoles internes

Institut polytechnique de Bordeaux (IPB) :

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 23 juin 2009, publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 16 juillet 2009, modifié par l'arrêté du 22 juillet 2009, publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche du 27 août 2009, créant les 4 écoles internes suivantes :

- École nationale supérieure de cognitive (E.N.S.C.)
- École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (E.N.S.C.B.P.)
- École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA)
- École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux (E.N.S.T.B.B.)

Compte tenu de ces créations et des habilitations dont bénéficiaient les 6 écoles à l'origine de la création de l'Institut polytechnique de Bordeaux, ce dernier est habilité, jusqu'à la fin de l'année universitaire 2010/2011, à délivrer les 10 titres d'*Ingénieur diplômé* suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de cognitive*, en formation initiale sous statut d'étudiant
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique*, spécialité *Chimie-physique*, en formation initiale sous statut d'étudiant
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique*, spécialité *Matériaux*, en partenariat avec l'*ITII Aquitaine*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux*, spécialité *Électronique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux*, spécialité *Informatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux*, spécialité *Télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux*, spécialité *Mathématique et mécanique*, en formation initiale sous statut d'étudiant
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux*, spécialité *Réseaux et systèmes d'information*, en partenariat avec l'*ITII Aquitaine*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux*, spécialité *Systèmes électroniques embarqués*, en partenariat avec l'*ITII Aquitaine*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux*, en formation initiale sous statut d'étudiant

L'habilitation d'un 11^{ème} titre - *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique*, spécialité *Sciences et techniques des aliments*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue – est en cours d'examen par la Commission, le dossier de renouvellement relatif à cette spécialité n'ayant pas été transmis dans les délais demandés.

Ces nouveaux titres pourront être attribués aux ingénieurs qui seront diplômés à l'issue de l'année 2009/2010. Le renouvellement de l'ensemble des habilitations, à partir de la rentrée 2011, sera normalement examiné dans le cadre du suivi périodique du Sud-ouest

(AVIS N° 2009/09-05)

5/ Cessation de délivrance d'un diplôme d'ingénieur

École supérieure et d'application des transmissions (ESAT)

La Commission est informée que le dernier recrutement d'officiers en vue de l'obtention d'un titre d'*Ingénieur diplômé* a lieu en septembre 2009. En conséquence, la Commission prend acte que les derniers titres d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure et d'application des transmissions* dans les 2 spécialités – *Réseaux et télécommunications* – *Systèmes d'information* – seront normalement délivrés en 2011.

(AVIS N° 2009/09-06)